

FICHE D'INSCRIPTION

CENTRES DE LOISIRS MERCREDI



Commune de Fouquieres-
lès-Béthune

Cette fiche d'inscription s'adresse à toutes les familles. Pour les enfants n'ayant pas fréquenté nos centres de loisirs de l'été 2025, il sera nécessaire de compléter le dossier famille et de fournir la totalité des documents demandés.

Les inscriptions se font dans votre mairie de résidence une semaine avant l'accueil de votre enfant.
(avant le mardi soir 17h)

Commune d'inscription

Âge

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENFANT

Nom

Prénom

Adresse du domicile

Code postal

Commune

INFORMATIONS CONCERNANT L'ACCUEIL DE L'ENFANT

Lieux du centre de loisirs (au choix)

Ancienne école maternelle
Sentier du château
62113 VERQUIGNEUL

École Yves Duteil
Rue basse
62232 FOUQUIERES LES BETHUNE

École maternelle
Rue de l'église
62157 ALLOUGNE

Horaires du centre de loisirs

De 8 h 30 à 17 h 30

Horaires de l'accueil échelonné

De 7 h 30 à 8 h 30 et de 17 h 30 à 18 h 30

LES TARIFS

Les tarifs sont déterminés par les communes adhérentes. Pour toute question, nous vous invitons à vous rapprocher de votre Mairie.

Commune de FOUQUIERES LEZ BETHUNE				
MERCREDIS				
TARIF		QF <750	QF entre 751 et 1500	QF >1501
à la journée	1er enfant	15,00 €	16,00 €	17,00 €
	2ème et +	14,00 €	15,00 €	16,00 €
à la demi journée sans repas		8,00 €	9,00 €	10,00 €
à la demi journée avec repas		13,00 €	14,00 €	15,00 €
Extérieurs				
à la journée		28,00 €	29,00 €	30,00 €
à la demi journée sans repas		15,00 €	16,00 €	17,00 €
à la demi journée avec repas		20,00 €	21,00 €	22,00 €

Jours d'accueil de l'enfant en centre de loisirs

Journée	Matin sans repas	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Après-midi avec repas	Journée complète	Horaire accueil du matin (dès 7h30)	Horaire accueil du soir (jusque 18h30)
<u>Un seul choix possible par ligne</u>							
Mercredi 7 janvier							
Mercredi 14 janvier							
Mercredi 21 janvier							
Mercredi 28 janvier							
Mercredi 4 février							
Mercredi 11 février							
Mercredi 4 mars							
Mercredi 11 mars							
Mercredi 18 mars							
Mercredi 25 mars							
Mercredi 1 avril							
Mercredi 8 avril							

Ne pas oublier d'indiquer les horaires par jour pour toute demande de garderie.

Je certifie l'exactitude des renseignements présentes dans le dossier famille transmis préalablement.

Date et signature